

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 99**31 janvier 2003****SOMMAIRE**

Axel Assets Management S.A., Luxembourg	4715	(123) Luxembourg S.A., Luxembourg	4737
Axel Assets Management S.A., Luxembourg	4719	Milon S.A., Luxembourg	4748
Billon et Associés, S.à r.l., Luxembourg	4712	NaturProdukt Holdings Limited S.A., Luxem- bourg	4726
Boucherie Jegen, S.à r.l., Luxembourg	4746	NaturProdukt Holdings Limited S.A., Luxem- bourg	4719
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg	4713	Nerio, S.à r.l., Luxembourg	4727
Britannia Capital Holding S.A., Luxembourg	4715	New Media Ventures S.A., Luxembourg	4741
Cay Arbor Holding S.A., Luxembourg	4744	New Media Ventures S.A., Strassen	4741
Compagnie Financière du Duc S.A., Luxembourg	4740	New Media Ventures S.A., Strassen	4741
Diamond Belcréo, S.à r.l., Strassen	4730	NHS Investments S.A., Luxembourg	4711
Diamond Belcréo, S.à r.l., Strassen	4730	NHS Investments S.A., Luxembourg	4712
Diamond Belcréo, S.à r.l., Strassen	4730	P.H. Conseil, S.à r.l., Luxembourg	4744
Diamond Belcréo, S.à r.l., Strassen	4731	Parvogest S.A., Luxembourg	4706
Elesa International S.A., Strassen	4737	Parvogest S.A., Luxembourg	4706
Elista S.A., Luxembourg	4750	S.E.R. Diffusion S.A., Angelsberg	4746
Elista S.A., Luxembourg	4751	Safim S.A., Luxembourg	4710
Fierro Investors Luxembourg S.A., Luxembourg	4751	Semes International Express, S.à r.l., Luxem- bourg	4727
Fierro Investors Luxembourg S.A., Luxembourg	4752	Siat International Holding S.A., Luxembourg	4746
Finghold S.A., Luxembourg	4709	Société Financière KCIB Holding S.A., Luxem- bourg	4743
Finghold S.A., Luxembourg	4712	Société Financière KCIB Holding S.A., Luxem- bourg	4741
FMN Participations S.A., Luxembourg	4735	Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxem- bourg	4737
FMN Participations S.A., Luxembourg	4735	Sofimo S.A., Luxembourg	4750
FMN Participations S.A., Luxembourg	4735	Taranis International S.A., Luxembourg	4709
Foodex Holding S.A., Luxembourg	4744	The Learn Educational Holding S.A., Luxembourg	4734
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles S.A., Luxembourg	4711	The Learn Educational Holding S.A., Luxembourg	4734
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles S.A., Luxembourg	4712	Tropical Plant Product, S.à r.l., Strassen	4743
GAEDS, Guardian Automotive Europe Develop- ment and Services S.A., Bascharage	4738	Tropical Plant Product, S.à r.l., Strassen	4743
Geens Luxembourg S.A., Luxembourg	4736	Vincenzo - Dina, S.à r.l., Dahlem	4727
Goes S.A., Luxembourg	4744	WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxem- bourg	4735
Jazz, S.à r.l., Luxembourg	4713	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg	4734
Jazz, S.à r.l., Luxembourg	4713	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg	4743
Kerala S.A., Luxembourg	4710	WPP Luxembourg Square LLC, Dover, Delaware (USA)	4752
Küchen, Montage, Service, GmbH, Sandweiler	4737	Zambon S.A., Dudelange	4706
Küchen, Montage, Service, GmbH, Sandweiler	4738	Zambon S.A., Dudelange	4708
Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l., Münsbach	4731		
Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l., Münsbach	4734		
Loft Industry Investment S.A., Luxembourg	4736		
Loft Industry Investment S.A., Luxembourg	4736		

PARVOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.813.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

(94136/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

PARVOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.813.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 octobre 2002 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Paolo De Santis, industriel, 29, Via Nino Bixio, Como (Italie),
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, 12, avenue de la Liberté. L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Sergio Vandì / Rachel Szymanski

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94139/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

ZAMBON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Louis Zambon, époux de Nataline Faiazza, commerçant, demeurant à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts,
- 2) Romano Zambon, commerçant, et son épouse Liliane Quagliani, commerçante, demeurant ensemble à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel,
- 3) Gilles Zambon, étudiant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel,
- 4) Tom Zambon, employé privé, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ZAMBON S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires (d'ordre militaire, politique, économique ou social) feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le commerce d'articles textiles et de vêtements, d'articles de mercerie, de bonneterie et de laines et d'articles de maroquinerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Louis Zambon, commerçant, époux de Nataline Faiazza, demeurant à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts, soixante actions	60
2) Romano Zambon, époux de Liliane Quagliani, commerçant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, dix actions	10
3) Liliane Quagliani, commerçante, épouse de Romano Zambon, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, dix actions	10
4) Gilles Zambon, étudiant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, dix actions	10
5) Tom Zambon, employé privé, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Louis Zambon, commerçant, époux de Nataline Faiazza, demeurant à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts;
- 2) Liliane Quagliani, commerçante, épouse de Romano Zambon, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel;
- 3) Gilles Zambon, étudiant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel;
- 4) Tom Zambon, employé privé, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Romano Zambon, époux de Liliane Quagliani, commerçant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Zambon, R. Zambon, L. Quagliani, G. Zambon, T. Zambon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2002, vol. 873, fol. 55, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 décembre 2002.

F. Molitor.

(00835/223/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ZAMBON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Louis Zambon, commerçant, époux de Nataline Faiazza, demeurant à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts, Liliane Quagliani, commerçante, épouse de Romano Zambon, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, Gilles Zambon, étudiant, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, Tom Zambon, employé privé, demeurant à L-3473 Dudelange, 25, an der Foxenhiel, administrateurs de la société ZAMBON S.A. avec siège social à L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Louis Zambon, préqualifié, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Signé: L. Zambon, G. Zambon, T. Zambon, L. Quagliani

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2002, vol. 873, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 janvier 2003.

F. Molitor.

(00836/223/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TARANIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.277.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 6 août 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 29 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Sergio Vandì / Pierre Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94137/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

FINGHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.647.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 2 octobre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

FINGHOLD S.A.

Sergio Vandì / Davide Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94144/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.077.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 7 octobre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Sergio Vandi / Mirko La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94141/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 décembre 2002 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateur et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Sergio Vandi / Mirko La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94143/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

G.I.T.E.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.153.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 21 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateur et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Marco Montanari, expert comptable, demeurant à Montecchio Emilia (RE), en qualité d'Administrateur de la société.

- Monsieur Luca Bonini, demeurant à Rivoli Veronese (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

- Madame Rosanna Campagnari, demeurant à Rivoli Veronese (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Luca Bonini / Marco Montanari / Rosanna Campagnari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94145/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2002, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par:

- Monsieur Livio Cohen, demeurant à Rome (Italie), de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur de la société;

- Monsieur Ferruccio Rocco, demeurant à Turin (Italie), de sa fonction d'Administrateur de la société;

- Monsieur Paolo Ragni, demeurant à Rome (Italie), de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux trois Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des trois Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat deux nouveaux Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Nicolagiovanni Di Vico, demeurant à Isermia (Italie), Administrateur de la société;

- Monsieur Paolo Riello, demeurant à Rome (Italie), Administrateur de la société.

A l'insar du mandat des autres Administrateurs, les mandats ainsi conférés aux deux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NHS INVESTMENTS S.A.

Paolo Riello / Sergio Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94140/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juillet 2002, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 juillet 2002, a décidé de nommer, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, Monsieur Nicolagiovanni Di Vico, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Nicolagiovanni Di Vico, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Sergio Vandi, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Nicolagiovanni Di Vico, déclare accepter cette nomination pour compte et au nom de son mandant.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 juillet 2002, a décidé de nommer, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, Monsieur Paolo Riello, en qualité d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie «A» à Monsieur l'Administrateur Paolo Riello.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

NHS INVESTMENTS S.A.
Paolo Riello / Sergio Vandi
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94142/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

G.I.T.E.N., GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.153.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

(94150/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

FINGHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.647.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

(94151/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.509.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

A. Schortgen
Fondée de pouvoir

(00558/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

JAZZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.401.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 29 novembre 2002 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Les comptes annuels clos au 31 mars 2002 et pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 sont approuvés à l'unanimité.

Il a été décidé à l'unanimité de distribuer un dividende brut de EUR 58,- par action par prélèvement sur le bénéfice dégagé au cours de la période de 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002 et par prélèvement sur les reports à nouveau.

Décharge est donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour JAZZ, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 30, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94148/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

JAZZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.401.

Le bilan clos au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(94149/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.711.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.711, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 24 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193 du 8 août 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Christian Cadé, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation de capital social à concurrence de cinq cent soixante mille euros (560.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre vingt dix mille euros (1.190.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) par l'émission de cinq mille six cents (5.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Fixation d'un capital autorisé à concurrence de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR)

- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

- Autorisation au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante mille euros (560.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre vingt dix mille euros (1.190.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) par l'émission de cinq mille six cents (5.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq mille six cents (5.600) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1) HOTTINGER FINANCIAL S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, dont le siège social est 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg: trois mille neuf cent soixante-seize (3.976) actions;

2) Monsieur Rodolphe Hottinguer, Banquier, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy: deux cent quatre-vingts (280) actions;

3) Monsieur Frédéric Hottinguer, Banquier, demeurant à CH-6343 Rotkreuz, ZG, 2, Freudenberg: deux cent quatre-vingts (280) actions;

4) Monsieur Henri Stalder, Directeur, demeurant CH-8413, Neftenbach, Rötelstrasse, 3: cent soixante-huit (168) actions;

5) Monsieur Willy Vogelsang, Directeur, demeurant CH-1201, Genève, 24 quai des Bergues: cent soixante-huit (168) actions;

6) Monsieur Rainer Plentl, Directeur, demeurant UK-TN206E, Mayfield East Sussex, Woolbridge Farm Feltoll Road: cinq cent soixante (560) actions;

7) Monsieur Didier Kessler, Consultant, demeurant CH-1201 Genève, 3, chemin des Crêtes de Champel: cent soixante-huit (168) actions.

Tous ici représentés par Monsieur Christian Cadé, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Libération

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent soixante mille Euros (560.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer un capital autorisé à deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR), permettant au conseil d'administration de porter le capital social de son montant actuel de un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) à un million neuf cent soixante-dix mille euros (1.970.000,- EUR).

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'options dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à un million neuf cent soixante-dix mille euros (1.970.000,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transfor-

mation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

A l'intérieur des limites du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est également autorisé à émettre des options, donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission, et à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Le conseil d'administration est autorisé à émettre les options en question totalement ou partiellement et en temps qu'il jugera opportun. Le conseil peut déterminer à son entière discrétion les conditions dans lesquelles les options seront accordées ainsi que les conditions d'exercice de telles options. Le conseil d'administration en déterminera le prix d'exercice, sous réserve de l'article 26-5 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix de l'option.

Cette autorisation est valable pour une période expirant le 31 décembre 2007 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 8.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cadé, N. Weyrich, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 137S, fol. 21, case 7. – Reçu 5.600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

F. Baden.

(00512/200/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

F. Baden.

(00513/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. AXEL ASSETS MANAGEMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Rupperts.

R. C. Luxembourg B 86.845.

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AXEL ASSETS MANAGEMENT, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B numéro 86.845, constituée suivant acte reçu le 21 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 2 juillet 2002 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).
 - 2.- Modification de la dénomination sociale de la société en AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A.
 - 3.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.
 - 4.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.
 - 5.- Nomination de l'administrateur-délégué.
 - 6.- Augmentation de capital de EUR 18.500 par la souscription et la libération d'actions nouvelles.
 - 7.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales actuelles de EUR 100,- (cent euros) chacune sont remplacées par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

- a) Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- b) Monsieur Maximilien Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
- c) Monsieur Jean-Marc Bouverat, dirigeant d'entreprise, demeurant à Conches, Suisse.

L'assemblée décide, à titre exceptionnel et à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Marc Bouverat, prédésigné au poste d'administrateur-délégué de la société et lui accorde un pouvoir de signature individuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg: la société LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faïencerie à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), par l'émission de 185 (cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 185 (cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles:

- La société ARPAD, S.à r.l., pour 184 actions.
- Monsieur Robert Elvinger, pour 1 action.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires, prénommés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise

Art. 3. La Société a comme objet principal l'activité de conseil en gestion des entreprises pour les sociétés du groupe dont elle fait partie ou pour les tiers. Ces conseils en gestion des entreprises portent notamment, et sans que cette énumération soit exhaustive, sur le marketing, la communication, les aspects financiers, l'informatique et la formation. La société peut également réaliser des investissements de toute nature notamment en capital risque.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, dès la constitution de la société et pendant une période renouvelable prenant fin cinq après la date de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte constitutif, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaire ou non. Les sociétés peuvent faire partie du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le Conseil d'Administration pourra désigner un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qui le remplace.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un

administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagement financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie: accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées générales

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 17. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications qui lui ont été apportées ultérieurement, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 20, case 1. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00739/211/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. AXEL ASSETS MANAGEMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Rupperts.
R. C. Luxembourg B 86.845.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00740/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.355.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 55.355 incorporated by notarial deed on May 31, 1996, published in the Mémorial C, n° 469 of September 20, 1996, amended for the last time by notarial deed of August 5, 1999, published in the Mémorial C, n° 857 of November 16, 1999.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in B-Torgny.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in F-Kedange/Mess.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, eighteen thousand and fifty-nine (18,059) class A shares and six thousand seven hundred forty-two (6,742) class B shares out of a total of eighteen thousand and fifty-nine (18,059) class A shares and six thousand seven hundred forty-two (6,742) class B shares, representing one hundred per cent (100%) of class A shares and one hundred per cent (100%) of class B shares, are present or lawfully represented as is set out in the attached attendance list.

All shareholders, being present or represented, the meeting is considered lawfully convened and as such the meeting is entitled to resolve on the topics of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Complete restatement of the Company's bylaws.

2. Transfer of the Company's registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2068 Luxembourg.
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restate the Company's bylaws to give them henceforth the following content:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists hereby a Société anonyme under the name of NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other address in Luxembourg City by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1. The sole object of the Corporation is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

4.2. However, the Corporation shall neither directly nor indirectly interfere in the management of these companies, notwithstanding the rights, which the Corporation may exercise as a shareholder.

4.3. The Corporation will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

4.4. In a general fashion the Corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the laws of 31st July, 1929 governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two million four hundred eighty thousand one hundred United States Dollars (USD 2,480,100.-) divided into twenty-four thousand eight hundred and one (24,801) Class B shares of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, fully paid-up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may exclusively be registered shares.

The corporate capital may be increased or decreased in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III.- Transfer of shares

Art. 6. Unless otherwise agreed by a shareholders' meeting under the conditions of article 15 of the present articles of incorporation, the transfer of shares in the Corporation by any shareholder to any person is subject to the following requirements:

6.1. The shareholder(s) that wish(es) to transfer all or part of his (their) shares (the «Transferor») has (have) to inform the Board of Directors by registered letter addressed to the Corporation's registered office of his (their) intention to transfer shares (the «Transfer Notice»). Each Transferor has to indicate in the Transfer Notice the number of shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and residence of the proposed transferee(s) or the Corporation name and the registered office of the latter, as well as the purchase price of the shares.

6.2. Within eight (8) days after the receipt of the Transfer Notice, the Board of Directors shall forward by registered letter a copy of that Transfer Notice to all the shareholders other than the Transferor. The other shareholders shall then have a pre-emption right to purchase the entirety of the shares for which the transfer is requested. This right is exercised in proportion to the number of the shares owned by each such other shareholder.

6.3. The Shareholder who intends to exercise his pre-emption right must inform the Board of Directors by registered letter within fifteen (15) days after receipt of the copy of the Transfer Notice sent pursuant to the provisions of the foregoing paragraph of his intention to exercise the pre-emption right, failing which his pre-emption right is forfeited.

6.4. The pre-emption right can be exercised exclusively over the entirety of the shares for which the transfer is requested. In particular, if the Transfer Notice is given jointly by two or more shareholders, the other shareholders may only exercise their pre-emptive right with respect to the entirety of the shares being subject to such joint Transfer Notice. The nonexercise of the pre-emption right by one shareholder increases the pre-emption right of the other Shareholders. Under no circumstances can the shares be divided. If the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the pre-emption right can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the supervision of the Board of Directors.

6.5. The shareholders that exercise their pre-emption right will acquire the shares at the purchase price indicated in the transfer notice. Any dispute as to whether the purchase price represents fair value which is not resolved by mutual agreement in writing, shall no later than thirty (30) days after the shareholder's acceptance, be referred to an independ-

ent auditor appointed by the Board of Directors of the Corporation. The independent auditor's fees shall be shared amongst the Transferor and the transferee(s) who disapproved the purchase price indicated in the Transfer Notice. The determination of the purchase price by the independent auditor shall be final and without any recourse.

6.6. Within eight (8) days after the time period provided for in article 6.3. hereof, the Board of Directors, shall give notice in writing to the Transferor of the identity of the shareholders willing to exercise their pre-emption right. Upon receipt of such notice the Transferor shall be bound, upon payment of the price, to transfer those shares to the purchaser thereof.

Title IV.- Management

Art. 7. Board of Directors.

7.1. The Corporation is managed by a board of directors composed of seven (7) members, either shareholders or not.

7.2. The directors will be elected by the shareholder's meeting for a period not exceeding six years, subject to the fact that they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder's meeting.

7.3. Each shareholder holding individually, or a group of shareholders holding collectively, at least fifteen per cent (15%) or a multiple thereof of the Corporation's share capital, shall be entitled to a representation on the Corporation's board by one (1) director, or a number of directors corresponding to such multiple. Any remaining director position will be filled by those shareholders holding together less than fifteen per cent (15%) of the Corporation's share capital.

7.4. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors are not authorised to fill such vacancy until the next shareholder's meeting. In such event, the board of directors shall convene a shareholders meeting, which shall proceed with the election of a new director in compliance with the provisions of this article.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

8.1. The board of directors will elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and the shareholders.

8.2. The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board of directors must be convened if any two directors so require. The board of directors shall meet at least once every quarter.

8.3. The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

8.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

8.5. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

8.6. Every board meeting shall be held in Luxembourg or any other place that the board may from time to time determine.

8.7. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as its proxy.

8.8. Except as otherwise stated in article 8 of the Articles, a quorum of the board shall be the presence or the representation of at least seventy-five per-cent (75%) of the directors holding office.

8.9. Except as otherwise stated in article 8 of the Articles, decision will be taken by a simple majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

8.10. In case of emergency, a written decision, signed by all directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Decisions of the board of directors requiring a special majority.

The following issues can only be validly adopted provided that at least seventy-five per cent (75%) of the directors are present or represented and that the resolutions are adopted by a majority of seventy-five per cent (75%) of the directors present or represented:

(i) Any decision of any subsidiary which must be approved, voted, waived, consented by the Corporation, as a majority shareholder, in any general meeting of any subsidiary, as regard the share transfer of such subsidiary, its capital increases or any other decision which might affect the equity position of the Corporation in its subsidiary;

(ii) Any single capital expenditure or asset sale exceeding one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) or capital expenditure or asset sales exceeding the approved capital expenditure budgets;

(iii) Any single borrowing or granting of a guarantee exceeding one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) or borrowings or granting of guarantees exceeding the approved budget figures;

(iv) Approval of three year and annual budgets;

(v) Delegation of annual management, as described in article 11 hereafter;

(vi) Any bonus allocation;

(vii) Any hiring of any senior executive director of the Corporation;

(viii) Appointment of an independent share registrar.

Art. 10. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorised signa-

ture in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11. of the present articles of association.

Art. 11. With the prior authorisation from a shareholders meeting taken under the conditions of article 15 hereof, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. - Supervision

Art. 13. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VI. - Shareholder meetings

Art. 14. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth (15th) day of July of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Shareholder resolutions to be taken on the following points shall be subject to a two-third (2/3) quorum and a seventy-five per cent (75%) majority:

15.1. Any determination and evaluation of in-kind contributions to the Corporation's equity and additional paid-in capital;

15.2. The approval of recommendations to the Corporation's general meeting of shareholders with respect to the size of the dividends on the shares and the procedure for the payment thereof;

15.3. Authorisation to the Board of Directors to appoint or dismiss one or more Executive Directors as well as any change of the Corporation's Registrar;

15.4. Appointment, change or dismissal of the Corporation's auditor;

15.5. Any Transfer of the Corporation's assets, including tangible and intangible assets, as well as investments therein (other than the sale of current assets in the ordinary course of business), with a value exceeding two million United States Dollars (USD 2,000,000.-);

15.6. Conclusion of any contract or series of contracts by the Corporation for a capital expenditure in an amount exceeding three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) during any one financial year of the Corporation, or the equivalent amount in any other currency;

15.7. Giving of guarantees or indemnities, or granting of any security by the Corporation with respect to obligations of another Person, in the event that as a result of such granted guarantee, indemnity or security the total amount of the guarantees, indemnities and securities, which have been granted by the Corporation, shall be in excess of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) or the equivalent amount in any other currency;

15.8. Taking or granting of any loans or other credit facilities by the Corporation in amount in excess of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) or the equivalent amount in any other currency;

15.9. Conclusion by the Corporation of any management contract or similar arrangement (excluding legal services) whereby the Corporation's business or operations are managed by any other Person;

15.10. Any transfer of the Trademarks by NATUR PRODUKT TRADING LLC, Washington DC, USA to any third party; and

15.11. Any amendment to the Corporation's articles of association.

Title VII. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortisation, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title IX. - General provision

Art. 19. All matters not governed by these Articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Second resolution

The meeting resolved to transfer the Company's registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2068 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.355, constituée suivant acte reçu en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, n° 469 du 20 septembre 1996, modifié pour la dernière fois par acte du 5 août 1999, publié au Mémorial C, n° 857 du 16 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à B-Torgny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à F-Kédange/Canner.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que dix-huit mille et cinquante-neuf (18.059) actions de catégorie A et six mille sept cent quarante-deux (6.742) actions de catégorie B sur un total de dix-huit mille et cinquante-neuf (18.059) actions de catégorie A et six mille sept cent quarante-deux (6.742) actions de catégorie B, représentant cent pour cent (100%) des actions de catégorie A et cent pour cent (100%) des actions de catégorie B sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, comme renseigné sur la liste de présence.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est considérée valablement convoquée et peut décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reformulation intégrale des statuts de la Société.

2. Transfert du siège social de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 23, avenue Monterey, L-2068 Luxembourg.

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts pour leur conférer désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toute société luxembourgeoise ou étrangère ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

4.2. Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement, ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

4.3. La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

4.4. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement social, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt mille cent dollars américains (USD 2.480.100,-), représenté par vingt-quatre mille huit cent et une (24.801) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Transfert des actions

Art. 6. A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises par l'article 15 des présents statuts, le transfert des actions de la Société à quelque personne que ce soit est soumis aux conditions suivantes:

6.1. L'actionnaire qui souhaite transférer tout ou partie de ses actions (le «Cédant») doit en informer le Conseil d'administration au moyen d'une lettre recommandée envoyée au siège social de la Société (l'«Avis de Transfert»). Chaque Cédant doit indiquer dans l'Avis de Transfert le nombre d'actions faisant l'objet du transfert, le nom, le prénom, la profession et le domicile du ou des cessionnaires, ou le nom et le siège social de la Société, ainsi que le prix d'achat des actions faisant l'objet du transfert.

6.2. Le Conseil d'Administration devra, dans les huit (8) jours à compter de la réception de l'Avis de Transfert, en envoyer une copie à tous les actionnaires autres que le Cédant.

Les autres actionnaires disposeront alors d'un droit de préemption leur permettant d'acquérir l'entière des actions faisant l'objet du transfert. Ce droit de préemption sera exercé par chaque actionnaire en proportion du nombre d'actions qu'il détient dans la Société.

6.3. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours à compter de la réception de la copie de l'Avis de Transfert envoyée conformément au prescrit du paragraphe précédent. A défaut, le droit de préemption ne sera plus accordé.

6.4. Le droit de préemption doit être exercé sur la totalité des actions faisant l'objet du transfert. En particulier, si l'Avis de Transfert est notifié par deux ou plusieurs actionnaires agissant conjointement, les autres actionnaires doivent alors exercer leur droit de préemption sur l'ensemble des actions faisant l'objet de cet Avis conjoint de Transfert. Le non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption augmentera le droit de préemption des autres actionnaires. En aucun cas, les actions ne pourront être divisées. Si le montant des actions faisant l'objet du transfert n'est pas proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles le droit de préemption peut être exercé, les actions supplémentaires seront, à défaut d'accord, attribuées par voie de tirage au sort sous la surveillance du Conseil d'Administration.

6.5. Les actionnaires qui exercent leur droit de préemption acquerront les actions au prix d'achat indiqué dans l'Avis de Transfert. Tout conflit relatif à la question de savoir si le prix d'achat représente la juste valeur des actions, et qui n'a pas été résolu par le biais d'un accord écrit, devra être porté devant un commissaire indépendant nommé par le Conseil d'Administration, et ce au plus-tard endéans les trente (30) jours à compter de l'acceptation faite par l'actionnaire d'exercer son droit de préemption. Les frais engagés pour le commissaire indépendant seront partagés entre le Cédant et le ou les cessionnaires qui ont marqué leur désaccord quant au prix d'achat renseigné dans l'Avis de Transfert. La fixation du prix d'achat par le commissaire indépendant sera définitive et sans recours possible.

6.6. Dans les huit (8) jours à compter de la période renseignée à l'article 6.3. ci-dessus, le Conseil d'Administration notifiera par écrit au Cédant l'identité des actionnaires qui désirent exercer leur droit de préemption. Dès la réception de cette notification, le Cédant devra, moyennant le paiement du prix, transférer les actions au Cessionnaire.

Titre IV. - Administration

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil composé de sept (7) membres, actionnaires ou non.

7.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu cependant qu'ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale.

7.3. Tout actionnaire détenant individuellement ou tout groupe d'actionnaires détenant collectivement au moins quinze pour cent (15%) ou un multiple de ce pourcentage dans le capital social de la société, aura droit à une représentation au sein du Conseil d'Administration de la Société par un (1) administrateur ou un nombre d'administrateurs correspondant au multiple visé ci-dessus. Tout poste d'administrateur restant sera complété par les actionnaires détenant ensemble moins de quinze pour cent (15%) du capital social de la Société.

7.4. En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ne sont pas autorisés à suppléer à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Dans ce cas le conseil d'administration convoquera une assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions du présent article.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

8.2. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent. Le conseil d'administration ne se réunira pas moins de quatre fois par an.

8.3. Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des personnes présentes un autre administrateur en tant que président pro tempore.

8.4. Un avis écrit de chaque réunion du conseil d'administration sera donné au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à la réunion. Cette convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

8.5. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil d'administration.

8.6. Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à un autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

8.7. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

8.8. Sauf disposition contraire de l'article 8 des statuts, le quorum au sein du conseil d'administration sera la présence ou la représentation d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des administrateurs en fonction.

8.9. Sauf disposition contraire de l'article 8 des statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

8.10. En cas d'urgence une décision par écrit, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable, comme si elle avait été adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Décision du conseil d'administration requérant un quorum et une majorité spécifique

Les décisions suivantes ne peuvent être valablement prises que si au moins soixante quinze pour cent (75) des administrateurs sont présents ou représentés et si les décisions sont prises par une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des administrateurs présents ou représentés.

(i) Toute décision relative à une filiale qui doit être approuvée, votée, rejetée, agréée par la Société, comme actionnaire majoritaire dans une assemblée générale d'une filiale, par rapport à la cession d'actions de cette filiale, l'augmentation de son capital ou toute autre décision qui pourra influencer la participation de la Société dans sa filiale;

(ii) Toute décision relative à une dépense en capital ou à une vente d'actif supérieure à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) ou à des dépenses en capital ou des ventes d'actifs dépassant les budgets approuvés;

(iii) Toute décision relative à un emprunt ou à une garantie supérieure à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) ou à des emprunts et des garanties dépassant les chiffres approuvés dans le budget;

(iv) Toute décision relative à l'approbation du budget sur trois ans et du budget annuel;

(v) Toute décision relative à la délégation de la gestion journalière conformément à l'article 11 ci-après;

(vi) Toute décision relative à une allocation de primes;

(vii) Toute décision relative au recrutement d'un directeur de la Société;

(viii) Toute décision relative aux nominations d'un teneur indépendant de registre des actionnaires.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 11. Moyennant l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions reprises à l'articles 15 ci-dessous, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont conduites au nom de la Société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Titre V. - Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre VI. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinzième (15^e) jour du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les résolutions suivantes nécessiteront pour leur adoption un quorum de présence des deux-tiers (2/3) des actionnaires et une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des suffrages des actionnaires présents:

15.1. Toute décision relative à la détermination et l'évaluation d'apports en nature au capital de la Société et des augmentations additionnelles de capital;

15.2. Toute décision relative à l'approbation de recommandations à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société concernant le montant des dividendes et la procédure relative à leur paiement;

15.3. Toute décision relative à l'autorisation donnée au conseil d'administration de nommer ou de révoquer un ou plusieurs administrateurs-délégués ainsi que tout changement du teneur de registre;

15.4. Toute décision relative à la nomination, au remplacement ou à la révocation du commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises de la Société;

15.5. Toute décision relative à un transfert d'actifs, corporels ou incorporels de la Société ainsi que tout investissement en de tels actifs (autres que la disposition d'actifs courants dans le cours ordinaire des affaires de la Société), avec une valeur dépassant deux millions de dollars des États-Unis (USD 2.000.000,-);

15.6. Toute décision relative à la conclusion par la Société de tout contrat ou série de contrats pour une dépense en capital dépassant trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) ou un montant équivalent en toute autre devise, pendant un seul exercice comptable;

15.7. Toute décision relative à la concession de garanties ou d'indemnités, ou l'accord de toute garantie par la Société pour des obligations d'autrui, dans la situation où suite à l'accord de ces garanties ou indemnités, le montant total des garanties ou indemnités accordées par la Société dépasse le montant de un million de dollars des États-Unis (USD 1.000.000,-) ou un montant équivalent en toute autre devise;

15.8. Toute décision relative à la souscription ou à l'accord de prêts ou autres lignes de crédit par la Société pour un montant dépassant trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) ou un montant équivalent en toute autre devise;

15.9. Toute décision relative à la conclusion par la Société d'un contrat de gestion ou similaire (à l'exclusion de services juridiques) par lequel la gestion des affaires ou opérations de la Société est confiée à un tiers;

15.10. Toute décision relative à un transfert de marques par NATUR PRODUKT TRADING LLC, Washington DC, USA à un tiers, et

15.11. Toute décision relative à une modification statutaire de la Société.

Titre VII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX. - Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 23, avenue Monterey, L-2068 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00773/211/459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NATURPRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00774/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

VINCENZO - DINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.956.

En date du 17 décembre 2002,

Monsieur Vincenzo Scombussolo a cédé à Mademoiselle Sarah Scombussolo ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée VICENZO - DINA, S.à r.l., prédésignée,

et

Madame Dina Agresta a cédé à Mademoiselle Sarah Scombussolo ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée VICENZO - DINA, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti comme suit:

- Mlle Sarah Scombussolo, demeurant à L-5352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons. 500 parts

Dahlem, le 17 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00651/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SEMES INTERNATIONAL EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 54.162.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00653/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NERIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.761.

In the year two thousand and two, on sixth December.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole unitholder of NERIO, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed dated of 13 October 2000, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 78.761 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 19 April 2002 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary, Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole unitholder represented and the number of units held by the sole unitholder are shown on an attendance list signed by the sole unitholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 100 (one hundred) units, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole unitholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

Agenda:

1. to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under (a), (b), (c) and (d) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.»

2. miscellaneous

The following resolution was taken:

First resolution

The sole unitholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

«The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.»

Nothing further being on the agenda, the meeting was adjourned.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée NERIO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu du notaire luxembourgeois Maître Gérard Lecuit le 10 octobre 2000, inscrite au R.C. sous le numéro B. 78.761, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu du notaire luxembourgeois Maître Joseph Elvinger le 19 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. modifier l'article 2 des statuts de la société qui sera rédigé comme suit:

«Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

2. Divers

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 14 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société qui sera rédigé comme suit:

«Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00747/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DIAMOND BELCREO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.726.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour DIAMOND BELCREO, S.à r.l.

J. Verbeeck

Gérant

(00752/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DIAMOND BELCREO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.726.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour DIAMOND BELCREO, S.à r.l.

J. Verbeeck

Gérant

(00751/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DIAMOND BELCREO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour DIAMOND BELCREO, S.à r.l.

J. Verbeeck

Gérant

(00750/553/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DIAMOND BELCREO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour DIAMOND BELCREO, S.à r.l.

J. Verbeeck

Gérant

(00749/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 83.966.

In the year two thousand two on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, a company existing and incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at One Broadgate, London EC2M 7HA, here represented by Ms. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy-holder appointed Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on September 27, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 252 on February 14, 2002, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on October 17, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 334 on February 28, 2002

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of USD 4,380,000 (four million three hundred and eighty US Dollars) in order to raise it from its present amount of fifty-six million eight hundred forty nine thousand six hundred US Dollars (USD 56,849,600) to USD 61,229,600 (sixty-one million two hundred twenty nine thousand and six hundred US Dollars) by the creation and issue of 175,200 (one hundred seventy-five thousand and two hundred) new shares with a par value of USD 25 (twenty-five US Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value, together with a total share premium of an amount of USD 39,420,000 (thirty-nine million four hundred twenty thousand US Dollars).

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here-above, declares to renounce to participate in the capital increase and accepts that LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., a company organised under the laws of the State of Delaware, USA, with registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805, USA subscribers to the whole capital increase.

Then appeared LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., prenamed, here represented by Ms. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., represented as stated hereabove, declares to subscribe for the 175,200 (one hundred seventy-five thousand and two hundred) new shares and to have them fully paid up, together with a total share premium of an amount of USD 39,420,000 (thirty nine million four hundred twenty thousand US Dollars) by contribution in kind of 43,800,000 (forty-three million eight hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each of LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD, a company organised under the laws of England and Wales, with registered office in 1 Broadgate, London, EC2M 7HA, United Kingdom.

Such 43,800,000 (forty-three million eight hundred thousand) shares have been dealt with in a report issued by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office at L-2017 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 175,200 shares of USD 25 each to be issued with a total issue share premium of USD 39,420,000. The total value of the contribution is hence USD 43,800,000.»

Such report, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. The capital is fixed at USD 61,229,600 (sixty one million two hundred twenty nine thousand and six hundred US Dollars) represented by 2,449,184 (two million four hundred forty nine thousand one hundred eighty-four) shares with a par value of USD 25 (twenty-five US Dollars) each.

Third resolution

The shareholders decide to allocate to the legal reserve an amount of USD 438,000 (four hundred thirty-eight thousand US Dollars) which amount is taken from the share premium referred to in the first resolution here-above and corresponds to ten per cent (10%) of the capital increase.

Pro Rata Contribution - Tax Payment Exemption Request

The increase of the share capital is solely done by a contribution of shares in LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD, and leads to the fact that the social capital of LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD, is held by more than 65% by LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD and LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. are financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in an European Union State (United Kingdom & Luxembourg). Therefore the company and the notary expressly request the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand euros (€ 7,000).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le vingt novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais et gallois, dont le siège social est établi à Londres, One Braodgate, EC2M 7HA,

ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 252 en date du 14 février 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 17 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, n° 334 en date du 28 février 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 4.380.000 (quatre millions trois cent quatre-vingt mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 56.849.600 (cinquante-six millions huit cent quarante-neuf mille six cent US Dollars) à USD 61.229.600 (soixante et un millions deux cent vingt-neuf mille six cent US Dollars) par l'émission de 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq US Dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existant-

tes, de telles parts sociales devant être totalement libérées en valeur nominale, avec une prime d'émission totale de USD 39.420.000 (trente-neuf millions quatre cent vingt mille US Dollars).

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit-est, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel et déclare accepter que LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., une société du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805, Etats-Unis d'Amérique souscrive à l'entière augmentation de capital.

Donc ensuite a comparu LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., prénommés, ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., représenté comme dit-est, déclare souscrire les 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) nouvelles parts sociales et les libérer totalement avec une prime d'émission totale de USD 39.420.000 (trente-neuf millions quatre cent vingt mille US Dollars) par un apport en nature consistant en 43.800.000 (quarante-trois millions huit cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US Dollar) chacune de LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD, une société de droit anglais et gallois, avec siège social à 1 Broadgate, London, EC2M 7HA, Royaume-Uni.

Les 43.800.000 (quarante-trois millions huit cent mille) actions ont fait l'objet d'un rapport émis par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-2017 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 175,200 shares of USD 25 each to be issued with a total issue share premium of USD 39,420,000. The total value of the contribution is hence USD 43,800,000.»

soit en traduction libre: «Sur base du travail réalisé tel que décrit ci-avant, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'apport en nature, laquelle correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 175.200 actions de USD 25,- chacune à émettre, assortie d'une prime d'émission s'élevant au total à USD 39.420.000,- La valeur globale de l'apport est donc de USD 43.800.000,-».

Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à 61.229.600 (soixante et un millions deux cent vingt-neuf mille six cents US Dollars), représenté par 2.449.184 (deux millions quatre cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq US Dollars) chacune.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

L'augmentation du capital social est exclusivement effectuée par l'apport de parts sociales de LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD et conduit à ce que le capital social de cette société soit détenu à raison de plus de 65% par LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. et LEHMAN BROTHERS UK HOLDING LTD sont toutes deux des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Royaume-Uni et Luxembourg), et, sur cette base, le notaire et la société requièrent expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 2 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00771/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 83.966.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.
(00772/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.323.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 10.593,38 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00790/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.323.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 578, fol. 49, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Les Administrateurs.

(00791/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.343.350,-
Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.017.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour Publication et Réquisition

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00871/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 211.951.409,-.**Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 86.421.*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002*

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour Publication et Réquisition
WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00872/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FMN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.049.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Signatures

(00636/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FMN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.049.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Signatures

(00635/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FMN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.049.*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2002*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée accepte la démission du poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant 182, avenue de Mersch à B-6700 Arlon et Monsieur José Jimenez, employé privé, domicilié 8, rue J.A. Muller à L-

2169 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission du poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Stéphane Best, employé privé, domicilié 24, rue Jeanne Jugan à F-57070 Metz. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00637/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

LOFT INDUSTRY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 76.510.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour LOFT INDUSTRY INVESTMENT S.A.

Signature

Administrateur

(00801/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LOFT INDUSTRY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 76.510.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour LOFT INDUSTRY INVESTMENT S.A.

Signature

Administrateur

(00800/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GEENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 46.092.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour GEENS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(00802/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

123 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Wecker.
R. C. Luxembourg B 55.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour 123 LUXEMBOURG S.A.

J.P. Blast

Administrateur

(00803/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A.

J. P. Blasi

Administrateur

(00804/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.542.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour ELESA INTERNATIONAL S.A.

G. Saeys

Administrateur

(00805/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5231 Sandweiler, 85, rue d'Itzig.
H. R. Luxemburg B 56.785.

Im Jahre zweitausendzwei, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Uwe Kreutz, Küchenmonteur, wohnhaft in D-54298 Aach, Auf der Wiese 10,
- 2.- Herr Guido Naisar, Küchenmonteur, wohnhaft in D-54338 Schweich, Ober dem Hof 1.

Diese Kompargenten ersuchen den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

1. Die vorgeannten Herren Uwe Kreutz und Guido Naisar sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft, mit beschränkter Haftung, KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH, mit Sitz in L-3340 Huncherange, 8, rue du Ruisseau, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 29 vom 24. Januar 1997, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 56.785.

2. Herr Uwe Kreutz, vorgeannt, tritt andurch ab an Herrn Guido Naisar, vorgeannt, seine fünfzig (50) Geschäftsanteile der besagten Gesellschaft mit beschränkter Haftung KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragung findet statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,00), welchen Betrag der Zedant bekennt, vom dem Zessionar vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde gänzlich ausbezahlt bekommen zu haben, worüber hiermit Quittung.

3. Der Zessionar wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Geschäftsanteile ab dem 2. Januar 2003 und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom 2. Januar 2003 an gerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

4. Herr Uwe Kreutz und Herr Guido Naisar, vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH, erklären, die gegenwärtige Abtretung anzunehmen, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, beziehungsweise Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

5. Infolge der vorstehenden Abtretung beschliesst Herr Guido Naisar, welcher nach der gegenwärtigen Abtretung alleiniger Gesellschafter ist, Artikel sechs der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Die einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Guido Naisar, Küchenmonteur, wohnhaft in D-54338 Schweich, Ober dem Hof 1, gezeichnet.»

6. Als dann beschliesst Herr Guido Naisar, vorgeannt, den Gesellschaftssitz nach L-5231 Sandweiler, 85, rue d'ltzig, zu verlegen, und infolgedessen Artikel fünf, Absatz eins der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler.»

7. Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen sind zu Lasten der Gesellschaft KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Gezeichnet: U. Kreutz, G. Naisar, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 137S, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2003.

E. Schlessler.

(00813/227/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 85, rue d'ltzig.

R. C. Luxembourg B 56.785.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00814/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GAEDS, GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A.,

Société Anonyme.

Registered office: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.266.

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.) established in L-4940 Bascharage, route de Luxembourg, incorporated under the name of GUARDIAN LUXEMBOURG S.A. by deed of the undersigned notary on 16 December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 110 on 7 March 1997, modified by deed of the undersigned notary on 17 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 518 on 23 September 1997, modified by deed of the undersigned notary on 23 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 220 on 22 March 2000, modified by deed of the undersigned notary on 11 December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 612 on 19 April 2002, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under number B 57.266, with a corporate share capital of twenty-four million seventy-six thousand six hundred and fifty-eight point fifty-nine Euros (EUR 24,076,658.59).

The meeting is presided over by Mr Pierre Van Halteren, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Myriam Lambeau, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Josiane Dhamen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of following agenda:

1. Decision to dissolve the company and to put it into liquidation.
2. Appointment of a liquidator and specification of his powers.
3. Discharge to be granted to the directors and the auditor.
4. Various.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.) and to put it into liquidation as of this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator COWLEY ENTERPRISES LTD, established in Tortola (British Virgin Islands), Wickhams Cay, Road Town.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies. He may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions *ex officio*, waive any real rights, privileges, mortgages, resolatory actions, grant *replevin*, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

Third resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor for the period ending on the day of the present meeting.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.), avec siège social à L-4940 Bascharage, route de Luxembourg, constituée sous la dénomination de GUARDIAN LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 7 mars 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 23 septembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 22 mars 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 612 du 19 avril 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.266, au capital social de vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent cinquante-huit virgule cinquante-neuf euros (EUR 24.076.658,59).

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Lambeau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Josiane Dhamen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée *ne varietur* par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et mise en liquidation de la société anonyme GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE DEVELOPMENT AND SERVICES S.A. (GAEDS S.A.).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur COWLEY ENTERPRISES LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Wickhams Cay, Road Town.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice de leur mandat allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Halteren, M. Lambeau, J. Dhamen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 137S, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00823/227/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DU DUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 48.967.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 44, case 11, que la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE DU DUC S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00815/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NEW MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour NEW MEDIA VENTURES S.A.

Signature

Administrateur

(00806/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NEW MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour NEW MEDIA VENTURES S.A.

Signature

Administrateur

(00807/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NEW MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 67.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour NEW MEDIA VENTURES S.A.

Signature

Administrateur

(00808/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE KCIB HOLDING S.A., Holding Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 85.299.

Im Jahre zweitausendzwei, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft SOCIETE FINANCIERE KCIB HOLDING S.A., mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, gegründet unter dem Namen PELOTAS HOLDING S.A., gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 603 vom 18. April 2002, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 698 vom 7. Mai 2002, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 3. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1379 vom 24. September 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 85.299.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean Faber, «licencié en sciences économiques», wohnhaft in Bereldingen, welcher Frau Karin Reuter, Angestellte, wohnhaft in Contern, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Didier Kirsch, «expert-comptable», wohnhaft in F-Thionville.

Der Vorsitzende stellt Folgendes gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und

dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmacht bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. - Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf dreiundneunzigtausend Euro (EUR 93.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundsechzig (62) neuen Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

2. Abänderung von Artikel drei der Satzung, um diesen an die Kapitalerhöhung anzupassen.

Alsdann werden, nach Beratung, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf dreiundneunzigtausend Euro (EUR 93.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweiundsechzig (62) neuen Aktien von je eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

Die Generalversammlung beschliesst, die jetzigen Aktionäre zur Zeichnung der zweiundsechzig (62) neuen Aktien zuzulassen, nämlich:

- Frau Ileana Baumann, Kauffrau, wohnhaft in D-97204 Höchberg;
- Herrn Klaus Franke, Geschäftsführer und Bevollmächtigter, wohnhaft in D-96335 Tettau;
- Herrn Fritz Greiner, technischer Glashüttenleiter, wohnhaft in D-96523 Steinach/Thüringen.

Sodann sind beigetreten:

a) Frau Ileana Baumann, vorgeannt,
welche erklärt, zwanzig (20) neue Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-) zu zeichnen;

b) Herr Klaus Franke, vorgeannt,
welcher erklärt, zweiundzwanzig (22) neue Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-) zu zeichnen;

c) Herr Fritz Greiner, vorgeannt,
welcher erklärt, zwanzig (20) neue Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-) zu zeichnen.

Die zweiundsechzig (62) Aktien wurden zu fünfzig Prozent (50%) in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Generalversammlung erklärt, dem Verwaltungsrat sämtliche Vollmachten zu erteilen, zwecks Feststellung der weiteren Einzahlung der Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, infolge der Kapitalerhöhung, Artikel drei, Absatz eins der Satzung umzuändern wie folgt:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundneunzigtausend Euro (EUR 93.000,-), und ist eingeteilt in dreiundneunzig (93) Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-).»

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden abgeschätzt auf ungefähr eintausendneunhundertfünfzig Euro (EUR 1.950,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 11, case 6. – Reçu 620 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2003.

E. Schlesser.

(00820/227/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE KCIB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 85.299.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00821/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.286.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l.

A. Van Havre

Gérant

(00810/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.286.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l.

A. Van Havre

Gérant

(00809/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.804.030.700,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 85.550.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour Publication et Réquisition

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00876/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CAY ARBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 45.261.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 44, case 10, que la société anonyme holding CAY ARBOR HOLDING S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00816/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P.H. CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 70.298.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 137S, fol. 41, case 12, que la société à responsabilité limitée P.H. CONSEIL, S.à r.l., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00817/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FOODEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.019.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, volume 16CS, folio 11, case 7, que la société anonyme holding FOODEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00818/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GOES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Margit Hach, ohne besonderen Stand, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstraße,
hier vertreten durch Herrn Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstraße,
auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft GOES S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars am 29. Oktober 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (EUR 100,-).

Frau Margit Hach, vorgenannt, ist Besitzerin sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft GOES S.A. vorbenannt, geworden.

Die alleinige Aktienbesitzerin erklärt die Gesellschaft GOES S.A., vorbenannt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Sie hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

In ihrer Eigenschaft als Liquidator werden alle bekannte und unbekannte Aktiva und Passiva der Gesellschaft ihr übertragen; die Passiva müssen abgeschlossen oder gedeckt sein vor der Übertragung der Aktiva an die alleinige Gesellschafterin.

Sie ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers hinterlegt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch des Kompartmenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch des Kompartmenten die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung ins Englische:

In the year two thousand two, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Margit Hach, without particular profession, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, here represented by Mr. Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party requested the notary to state as follows:

- GOES S.A., having its registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, was incorporated by deed of the undersigned notary, on October 29, 2002, not yet published in the Mémorial C.

- The capital amount is stated at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

- Mrs. Margit Hach, prenamed, is the owner of all the shares of the prenamed company.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company GOES S.A., prenamed.

- She has knowledge of the articles of incorporation of the company and she is perfectly aware of the financial situation of the company.

- Full discharge has been given, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- She is vested, in her capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to her person as sole shareholder.

- Mrs. Margit Hach, prenamed, is authorized to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of GOES S.A, prenamed, will be safekept for a period of five years at the registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Hach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 423, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(00883/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SIAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.711.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 45, case 3, que la société anonyme SIAT INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00819/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BOUCHERIE JEGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 155, rue de Thionville.
R. C. Luxembourg B 57.797.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 137S, fol. 41, case 9, que la société à responsabilité limitée BOUCHERIE JEGEN, S.à r.l., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00822/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

S.E.R. DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Scholtes, vendeur d'automobiles, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 35B, rue de la Gare;
2. La société anonyme TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., avec siège social à L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch,

ici représentée par deux administrateurs, à savoir:

1. Monsieur Albert Engel, employé privé, demeurant à L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis;
2. Monsieur Alex Riwers, employé privé, demeurant à L-7650 Heffingen, 2, an der Këpp.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de S.E.R. DIFFUSION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la location et plus généralement le commerce, en gros et en détail, de machines et d'engins pour l'agriculture, le bâtiment et l'industrie, de voitures automobiles ainsi que des équipements, accessoires et pièces mécaniques y relatifs.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000) euros.
Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310) euros chacune.

Forme et Transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.
Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.
Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.
Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modification du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.
L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.
Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.
En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.
Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.
Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi ouvrable de chaque année au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille et trois.
Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.
Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Daniel Scholtes, prénommé, cinquante actions	50
2. La société anonyme TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante (1.350) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Daniel Scholtes, prénommé;
2. Monsieur Albert Engel, prénommé;
3. Monsieur Alex Riwers, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire: La société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Scholtes, A. Engel, A. Riwers, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2002, vol. 610, fol. 43, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2002.

F. Unsen.

(00811/234/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MILON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

H. R. Luxembourg B 89.842.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Margit Hach, ohne besondern Stand, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, hier vertreten durch Herrn Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienenene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft MILON S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notar am 29. Oktober 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Frau Margit Hach, vorgenannt, ist Besitzerin sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft MILON S.A. vorbeannt, geworden.

Die alleinige Aktienbesitzerin erklärt die Gesellschaft MILON S.A., vorbeannt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Sie hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

In ihrer Eigenschaft als Liquidator werden alle bekannte und unbekannt Aktiva und Passiva der Gesellschaft ihm übertragen; die Passiva müssen abgeschlossen oder gedeckt sein vor der Übertragung der Aktiva an die alleinige Gesellschafterin.

Sie ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers hinterlegt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch des Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch des Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung ins Englische:

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Margit Hach, without particular profession, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, here represented by Mr Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party requested the notary to state as follows:

- MILON S.A., having its registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, was incorporated by deed of the undersigned notary, on October 29, 2002, not yet published in the Mémorial C.

- The capital amount is stated at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

- Mrs Margit Hach, prenamed, is the owner of all the shares of the prenamed company.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company MILON S.A. prenamed.

- She has knowledge of the articles of incorporation of the company and she is perfectly aware of the financial situation of the company.

- Full discharge has been given, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- She is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

- Mrs Margit Hach, prenamed, is authorized to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of MILON S.A., prenamed will be safekept for a period of five years at the registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the German texts, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. Hach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 423, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(00844/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOFIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 janvier 2003.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(00812/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ELISTA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.230.

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ELISTA, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 5 décembre 2002, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société ELISTA fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 733 du 6 octobre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 76.230, au capital social intégralement libéré de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article cinq, alinéas 4 à 8, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 8 juin 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 5 décembre 2002, a décidé de procéder à l'augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles FIDCORP LIMITED, avec siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24.

IV.- Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Hansen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 137S, fol. 41, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00824/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ELISTA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 76.230.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

E. Schlessler.

(00825/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 78.383.

L'an deux mille deux, le treize décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 avril 2001.

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration du 9 décembre 2002, le procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 9 décembre 2001 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) en vue de porter le capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que les deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation, qui acceptent l'augmentation de capital, et lesdites actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire au nom de la société anonyme FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., prédésignée en date du 9 décembre 2001, de sorte que la somme de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

V.- Que suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes
Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Jastrow, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2002, vol. 884, fol. 33, case 8. – Reçu 2.690 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 janvier 2003.

B. Moutrier.

(00828/272/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FIERRO INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 78.383.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 décembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2003.

B. Moutrier.

(00829/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: Dover, Delaware 19901 (USA), 15, East North Street.

Etablissement principal: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 89.180.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'associé unique de la société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG SQUARE LLC

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00878/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.
